

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 05 NOVEMBRE 2024

Délibération n°	Objet	Résultat du vote
1	Rapport Social Unique 2023 <i>Nomenclature actes : 4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la fonction publique</i>	Pas de vote
2	Décision modificative de crédits n°1 – Budget Général <i>Nomenclature actes : 7.1 Décisions budgétaires</i>	Approuvée à l'unanimité
3	Attribution des marchés de travaux pour le programme d'extension du Bar-Restaurant Eskularia – Budget Annexe Bar Restaurant <i>Nomenclature actes : 1.1 : Marchés publics</i>	Approuvée à l'unanimité
4	Entretien éclairage public – gros entretien - Programme "Sans subvention 2024 » - APPROBATION du projet et du financement de la part communale - Affaire n° 24GEEP241 <i>Nomenclature actes : 3.5 Actes de gestion du domaine public</i>	Approuvée à l'unanimité
5	TRANSFERT DE COMPÉTENCE IRVE <i>Nomenclature actes : 3.5 Actes de gestion du domaine public</i>	Approuvée à l'unanimité
6	Projet de schéma de mutualisation communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque <i>Nomenclature actes : 5.7 Intercommunalité</i>	Approuvée à l'unanimité
7	Adhésion au service commun pour l'accès au système d'information géographique de la Communauté d'Agglomération Pays Basque <i>Nomenclature actes : 5.7 Intercommunalité</i>	Approuvée à l'unanimité

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Villefranque dans le délai de 2 mois à compter de leur entrée en vigueur ; l'absence de réponse dans un délai de 2 mois valant décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Pau - 50 cours Lyautey - CS 50543 64010 PAU Cedex, via la plateforme Télérecours citoyen dans un délai de 2 mois à compter de leur entrée en vigueur, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a préalablement été déposé. Elles sont portées à la connaissance du public par voie d'affichage si présente.

Liste publiée sur le site internet de la commune et affichée en mairie le **07 novembre 2024**.



Le Maire,
Marc SAINT-ESTEVEN